



Autorité portuaire de Pointe-du-Chêne inc.

64, ch Quai Pointe-du-Chêne Wharf
Pointe-du-Chêne NB E4P 4V8

506 532-8265
info@pointeduchene.ca
www.pointeduchene.ca

Adhésion ou Laissez-passer véhicule 2008

L'adhésion dans l'Autorité portuaire autorise les membres à tous privilèges dans la corporation, ce qui inclut le droit de vote et un laissez-passer annuel pour le véhicule. Les membres sont encouragés à assister à l'Assemblée annuelle générale, qui aura lieu à l'automne.

Veillez, s'il vous plaît cocher la case appropriée pour indiquer si vous souhaitez l'adhésion comme membre ou seulement un laissez-passer pour le véhicule. Si vous ne cochez aucune case, ceci indiquera que vous désirez seulement un laissez-passer pour le véhicule.

Veillez poster cette application à l'adresse indiquée ci-dessus ou vous pouvez le déposer en personne au bureau de l'autorité portuaire.

Les laissez-passer pour véhicule peuvent être obtenus au bureau de l'autorité à partir du 14 mai 2008.

Adhésion comme membre \$30.00

Laissez-passer pour véhicule seulement \$25.00

Nom :

Adresse :

Municipalité :

Prov./État :

Code postal/Zip :

Téléphone:

Signature:

Numéro de membre de l'année
dernière si connu :

Si vous avez choisi l'adhésion, veuillez, s'il vous plaît cocher cette case si vous voulez recevoir des nouvelles périodiques (Avis de l'Assemblée annuelle générale, changements sur le quai, plans futurs, etc.) et inclure votre adresse courriel (Veillez imprimer lisiblement) :

Merci.

Tous les applications seront sujettes à l'autorisation par l'Autorité portuaire